



# Union Départementale CGT de l'Isère

Grenoble, le 17 mars 2020

Objet : COVID-19 // Organisation d'une table ronde tripartite

Monsieur Lionel BEFFRE  
Préfet de l'Isère

Préfecture de l'Isère  
12 place de Verdun  
38000 Grenoble

Monsieur le Préfet de l'Isère,

Notre organisation a pris la mesure de la crise sanitaire que subit notre pays, et plus largement l'ensemble des peuples sur tous les continents. Nous avons, depuis la semaine dernière, pris l'ensemble des dispositions permettant la distanciation sociale, sachant que malgré tout, nombre de travailleurs-euses seront réquisitionnés ou maintenu dans l'emploi avec les risques que cela comporte pour eux-mêmes, leur famille et les personnes de leur environnement social, professionnel.

. **La CGT Isère fait de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 une priorité.** Aussi, l'ensemble de nos structures sont désormais fermées au public, les salarié-es confinés chez eux et rémunérés, tout comme militant-es salariés, détachés ou bénévoles.

Pour autant, et si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...) de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises et collectivités. **Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.**

Les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas à la teneur des propos tenus ce lundi 16 mars par le Président de la République, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation. Nombreux sont les employeurs qui manquent réellement d'information afin de respecter leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, ce qui pose un problème évident dans cette période particulière.

Nos structures nous font également remonter le manque d'information concernant l'impact précis des mesures prises par le gouvernement ou les directions pour les salarié-es et tout particulièrement pour les plus précaires et celles et ceux des TPE, associations (vie quotidienne, garantie du maintien de leur revenus, contrat de travail organisation du travail, santé, hygiène et sécurité, garde d'enfants)

Enfin, dans une période comme celle que nous traversons, les corps intermédiaires (syndicats, associations) comme les services publics, les professionnels de santé et les salarié-es des différentes caisses de Sécurité Sociale, sont les garants de l'intérêt général et des solidarités indispensables sont les garants contre l'effondrement du système.



# Union Départementale CGT de l'Isère

C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable que nos organisations soient associées aux mesures prises par les pouvoirs publics (Préfecture, Direccte, ARS, collectivités...) et informées des directives, décrets, communiqués, ce qui n'est à ce jour pas le cas.

De plus les restrictions de circulation et nos responsabilités collectives nécessitent de trouver une solution pour les premier-es dirigeant-es et les mandaté-es (entre autres les conseiller-es du salarié) pour garantir le droit à l'exercice syndical et l'application pleine de ce droit dans les entreprises et sur les territoires.

**Cette période de crise inédite** bouscule tous nos codes, que ce soit dans le travail, dans le commerce, dans la santé, ou même les libertés individuelles et collectives. **Elle exige la responsabilité de chacun, sous peine que « le jour d'après » soit pire.** C'est pourquoi nous sollicitons de votre part l'organisation d'une table ronde associant les services de la Préfecture, la Direccte, les organisations syndicales de travailleurs-euses et d'employeurs afin d'échanger sur tous ces sujets.

Nous comprenons bien évidemment les difficultés de la période pour chacun, avec des effectifs restreints et des priorités, pour autant nous considérons l'organisation de cette réunion comme incontournable. Dans le cas où elle ne pourrait être tenue physiquement, nous vous proposons d'opter pour la visio-conférence ou une réunion téléphonique.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Préfet de l'Isère, nos respectueuses salutations.

Nicolas BENOIT  
Secrétaire général

Copie : aux organisations syndicales de travailleurs et d'employeurs, à la Direccte de l'Isère